

Communiqué de presse

L'accord des partenaires sociaux renforce les accords bilatéraux III - l'initiative de résiliation met en péril les progrès réalisés

Zurich, 21.03.2025. Le Conseil fédéral annonce l'accord des partenaires sociaux, ce qui constitue un progrès significatif pour les accords bilatéraux III. L'association économique des industries chimique, pharmaceutique et des sciences de la vie, scienceindustries, salue cette étape importante qui renforce la stabilité économique et la compétitivité de la Suisse. Dans le même temps, elle met en garde contre l'initiative de résiliation II, qui annulerait ces progrès et mettrait en péril les relations bilatérales éprouvées avec l'UE.

Accords bilatéraux III : une étape décisive pour l'économie

L'industrie chimique et pharmaceutique exporte pour 149,1 milliards de francs par an (2024), constituant de ce fait la principale branche exportatrice de Suisse. Plus de la moitié de ces ventes extérieures (53,1 %) sont destinées à l'UE, ce qui souligne toute l'importance du marché européen pour la Suisse. Par ailleurs, plus des trois quarts des importations de produits chimiques et pharmaceutiques proviennent de l'UE.

L'accord entre les partenaires sociaux lève un obstacle majeur au développement des accords bilatéraux et garantit un accès stable au principal marché de la Suisse. Il permet de préserver les emplois et de promouvoir l'innovation et les investissements.

- Outre l'accord général, scienceindustries se félicite expressément des progrès réalisés en matière de protection des salaires. Il s'agit d'un élément majeur de la solution de partenariat social qui profite aux employés comme aux employeurs.
- Il reste cependant des points en suspens : notamment la protection contre le licenciement des représentants élus des salariés n'a pas pu être réglée. Une consultation devrait permettre de clarifier la question.

Initiative de résiliation II : un gros danger pour l'économie helvétique

Si les accords bilatéraux III correspondent à une avancée importante, l'initiative de résiliation II menace au contraire de nous faire faire un dangereux pas en arrière. Cette initiative populaire demande de limiter la population résidente de la Suisse à 10 millions d'habitants et prévoit de dénoncer la libre circulation des personnes si ce seuil est dépassé.

L'adoption de cette initiative ne ferait pas que torpiller les accords bilatéraux III, elle mettrait également en péril d'importantes réalisations économiques existantes :

- La suppression de la libre circulation des personnes rendrait plus difficile l'accès à une main-d'œuvre qualifiée dont le pays a un besoin urgent, aggravant ainsi la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- A cause de la clause guillotine, la résiliation de la libre circulation des personnes entraînerait aussitôt l'annulation des six autres accords des Bilatérales I, ce qui porterait un coup dur aux exportations, à la Suisse en tant que pôle de recherche ainsi qu'à notre compétitivité internationale.
- L'attractivité de la Suisse en tant que site économique souffrirait des incertitudes de planification et de la détérioration des conditions-cadres.

scienceindustries milite pour des conditions-cadres favorables à l'économie

scienceindustries se prononce sans équivoque en faveur de la voie bilatérale, qu'elle juge essentielle à la stabilité économique du pays. L'accord annoncé aujourd'hui entre les partenaires sociaux est un pas dans la bonne direction, alors que l'initiative de résiliation II est une menace sérieuse pour la place économique suisse. Notre association appelle donc de ses vœux une politique constructive et pragmatique qui

reconnaisse les réalités économiques. Les exigences extrêmes qui mettent en péril la prospérité et la capacité d'innovation de la Suisse doivent être refusées et combattues.

Pour plus d'informations :

Stephan Mumenthaler, directeur

Tél. 044 368 17 20, stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch

A propos de scienceindustries :

scienceindustries, l'association économique suisse du secteur Chimie, pharma, sciences de la vie, s'engage en faveur de conditions-cadres internationales exceptionnelles pour ses quelque 250 entreprises membres. Nos entreprises occupent en Suisse quelque 80'000 personnes. En tant que principale industrie d'exportation de Suisse, elles apportent une contribution importante à la prospérité du pays.